

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band: 22 (1972)
Heft: 3

Buchbesprechung: Le secrétariat d'État et le Conseil espagnol des Indes (1700 à 1808)
[Gildas Bernard]
Autor: Lapeyre, Henri

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

und Endingen geduldete Zahl der Juden von den Schirmorten nicht weiter eingeschränkt werde.

Das in flüssigem Stil geschriebene Werk bildet eine hochinteressante Einführung in eine Zeit der Despotie und des Merkantilismus. Friedrich der Große hatte kein Frieden, aber grosse Kriegsschulden. In den Mitteln, sie zu tilgen, war er den Juden gegenüber gar nicht wählerisch. Seinen Ministern gegenüber, die menschlichere Lösungen für die Juden vertraten, entschied er ganz merkantilistisch: Soweit sie ihm klingende Münze oder besondere Leistungen erbrachten, waren sie ihm genehm. Sonst schloss er sie aus, um sie zum Wegzug zu veranlassen. Den Beinamen «Der Große» hat er bestimmt nicht mit seiner Einstellung den Juden gegenüber verdient.

Zürich

Hans Herold

GILDAS BERNARD, *Le secrétariat d'Etat et le Conseil espagnol des Indes (1700 à 1808)*. Genève-Paris, Droz, 1972. In 8°, 296 p. (Centre de recherches d'histoire et philologie de la IV^e Section de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, V. Hautes Etudes Médiévales et Modernes, n° 14.)

M. Gildas Bernard s'est attaqué à un sujet assez aride d'histoire administrative, le secrétariat d'Etat et le Conseil espagnol des Indes au XVIII^e siècle. Cet ouvrage au texte dense, qui renferme une foule de détails sur la composition de ces deux organismes, l'avancement et les traitements des fonctionnaires, sera plus consulté que lu. On doit reconnaître cependant que l'auteur s'est soucié de faciliter la tâche du lecteur en mettant en tête des chapitres des sommaires très précis. Il a joint à son étude trois annexes, un tableau des sources manuscrites, qui proviennent surtout des Archives des Indes, de l'*Archivo Histórico Nacional* et de la Bibliothèque Nationale de Madrid, et de Simancas, un tableau des sources imprimées, un lexique et un index, tout cela établi avec le plus grand soin.

Un certain déséquilibre se marque dans la composition. Deux des derniers chapitres (VI et VIII) sont d'une brièveté excessive et l'intérêt se porte sur ceux, beaucoup plus étendus, qui traitent de l'évolution des deux institutions en question, ainsi que de la *Contaduría* adjointe au Conseil des Indes.

Jusqu'à l'avènement de Philippe V, l'administration coloniale dépendait uniquement du Conseil des Indes. Lors de la prise de Madrid par l'archiduc Charles en 1706, bon nombre de ses membres se rallièrent au prétendant, si bien que par la suite le roi mit à pied plusieurs d'entre eux et se montra favorable à une diminution des pouvoirs du Conseil. Ce fut chose faite en 1717; désormais les affaires importantes devaient passer par la *via reservada*, c'est-à-dire atteindre le roi plus directement.

En effet, tandis que s'affaiblissait le Conseil, grandissait une autre institution d'origine française, les secrétariats d'Etat. Quatre furent créés en 1714, dont un pour la Marine et les Indes. Cependant Alberoni ne s'y montra

pas favorable et supprima presque aussitôt ce ministère, qui fut rétabli en 1721. L'administration royale hésita entre deux formules: la séparation des secrétariats, ou la réunion de trois d'entre eux sur la tête du même personnage. Ce fut le cas avec Patiño (1734-1736), Campillo (1741-1743) et le marquis de La Ensenada (1743-1754). Vers la fin du siècle on sépara les Indes de la Marine (1776). Floridablanca en 1787 entreprit des réformes plus profondes: il créa une sorte de Conseil des ministres et dédoubla le secrétariat d'Etat aux Indes. Cela conduisit finalement à un rattachement des secrétariats indiens aux ministères espagnols correspondants. Ainsi, on aboutissait à une centralisation absolue, au moment où il eût été sans doute plus habile de répondre aux vœux des populations qui souhaitaient une administration plus proche.

Quant à la *Contaduría de Indias*, ce n'était qu'un service assez peu étoffé jusque vers le milieu du siècle. Deux fonctionnaires actifs, Altolaguirre et Landazurri, réussirent à la transformer. Un *contador general de Indias* fut nommé en 1751 et des réformes importantes effectuées en 1760. Plus tard, la *Contaduría* se divisa elle aussi en deux sections.

Quelques remarques de détail. Ce travail a sans doute été rédigé assez longtemps avant son impression, car on relève des lacunes dans la bibliographie récente. Ainsi il eût été souhaitable de citer l'étude de T. EGIDO LÓPEZ, *Prensa española del siglo XVIII: «el duende crítico»*, Valladolid, 1968 et celle de J. A. ESCUDERO, *Los secretarios de estado y del despacho*, Madrid, 1969, 4 vol., qui va jusqu'en 1724. A la page 9, dans l'analyse d'un manuscrit du Palais Royal de Madrid, il manque des explications sur le droit dit de Cobos, qui remonte au ministre de Charles-Quint. D'autre part, *alitres* est apparemment une coquille pour *salitres* (salpêtres). Enfin la traduction de *yanaconas*, terme d'origine péruvienne, par métairies, ne nous paraît pas adéquate. Au total, il y a peu à redire.

Grenoble

Henri Lapeyre

SHLOMO NA'AMAN, *Lassalle*. Hannover, Verlag für Literatur und Zeitgeschehen, 1970. XVI/890 S. (Veröffentlichungen des Instituts für Sozialgeschichte, Braunschweig.)

Marxisten gibt es bekanntlich viele, Lassalleianer aber nicht. Und betrachtet man die Taschenbuchausgaben über sozialistische Theoretiker und Arbeiterführer, so scheint Lassalle kaum gelebt, geschweige denn gewirkt zu haben. Dieser Sachverhalt, bezeichnend für heutige Tendenzen im Verständnis des Sozialismus wie für die einseitige Statur Lassalles, markiert eine zweite Phase in der Wirkungsgeschichte des deutschen Parteigründers. Bis 1925 – der Verfasser des vorliegenden Buches legt es in seinem bibliographischen Anhang dar – wies Lassalle, historiographisch jedenfalls, einen Vorsprung auf Marx auf. Beim Jubiläum zu Lassalles 100. Geburtstag (1925) gab es Bernsteins zwölfbändige Ausgabe der Reden und Schriften